Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261106-D202611110-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/10/2026

2026 11 110 Marchés publics - Opération de travaux au 23, rue du Général-de-Gaulle - Avenant aux travaux de la phase 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 7 octobre 2025, par laquelle il a été décidé :

- de relancer les travaux de réhabilitation de deux logements à l'étage et de transformation de l'ancien bar en espace jeunes, situés 21-23 rue du Général de Gaulle ;
- d'accepter, compte tenu du contexte exceptionnel, les projets d'avenants aux marchés de travaux présentés par le maître d'œuvre, dans l'attente de la présentation définitive des montants, pour les estimations suivantes :
  - 195 658 € HT pour les 12 lots de travaux ;
  - 15 850 € HT pour les aménagements ;
  - 22 317 € HT pour le lot 0 (démolition) ;
  - 4 076 € HT pour les sciages.

Monsieur le Maire présente les modifications de travaux envisagées pour la phase 2 :

- **Lot n° 09 – VRD, attribué à l'entreprise SOTRAV : devis de 6 425 € HT pour la mise en place d'un séparateur à graisses avec capteur de niveau ;**
- **Lot n° 02 – Charpente, attribué à l'entreprise BEAUCHER : estimation du maître d'œuvre de 1 000 € HT supplémentaires pour la création d'un second versant et d'une fonçure de chéneau supplémentaire ;**
- **Lot n° 03 – Couverture, attribué à l'entreprise DESPREAUX : estimation du maître d'œuvre de 1 500 € HT supplémentaires pour la création d'un second versant et d'un chéneau en zinc supplémentaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le principe de ces montants, dans l'attente de la réception des avenants définitifs relatifs à la phase 2 pour les lots concernés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 06/11/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.